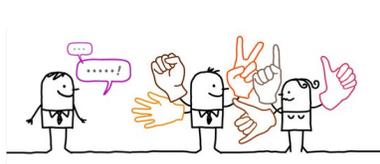


Fonctionnement du service d'interprètes



ADIS Service est un service d'interprètes professionnels payant qui répond à tous types de demandes d'interprétation entre une personne sourde et une personne entendante.



Demandes d'interprètes

Les demandes d'interprètes sont faites par mail, sms, téléphone, courrier auprès d'ADIS Service.



Le demandeur :

- Indique ses disponibilités
- Fournit toutes les informations nécessaires*
- Détermine la durée de présence de l'interprète (**1h minimum**)
- **Il s'engage à payer même si le RDV a été plus court**

ATTENTION :

- L'interprète ne restera que la durée réservée
- Prévoir la durée nécessaire au bon déroulement du RDV



*Possibilité de remplir cette fiche (fournie en annexe)

Organisation du RDV

- Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée
- C'est **le secrétariat qui fixe la date de RDV** suivant les disponibilités de chacun
- Il envoie la date à toutes les personnes concernées
- Une pré-réserve est alors mise en place
- Un **devis gratuit** est établi systématiquement *pour les non-abonnés* (sur demande *pour les membres/abonnés*)



Confirmation de la réservation

Pour les membres/abonnés :

Une confirmation est obligatoire et correspond à un engagement.
La réservation est **validée**.

Pour les non-abonnés :

Le **devis est à retourner signé** pour accord et confirmation.
La réservation est **validée**.

ATTENTION :

La date limite de réponse apparaît sur le devis.
Sans réponse avant la date limite, la pré-réserve est annulée.



Facturation, financement

Les factures sont expédiées en début de mois pour les RDV avec interprète du mois passé.



Pour les membres/abonnés :

Les factures et relevés du compte ADIS sont envoyés par mail.

Le montant est déduit du **Compte ADIS Perso** ; le solde de ce compte doit donc toujours rester positif.

Pour les non-abonnés :

Les factures sont à régler **sous quinze jours**.

Pour tout nouvel usager ou usager très occasionnel, un chèque du montant de la prestation est demandé lors de la confirmation du RDV.



Avantages abonnés

Interprète partagé

Le prix d'un interprète peut être partagé (2 abonnés maximum).



RDV ADIS Chrono ou Skype

6 RDV ADIS Chrono gratuits par personne de septembre à août.

- 15 min au téléphone = 1 RDV ADIS Chrono
- 30 min au téléphone = 2 RDV ADIS Chrono
- ⚠ Si > 30 min au téléphone = RDV facturé 1 h



Accès aux permanences "interprète" et "social" (environ 15 min)

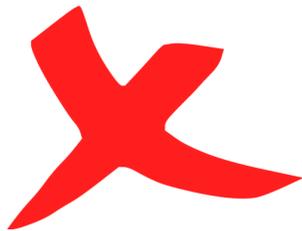
Prix avantageux

- L'heure d'interprète est moins chère
- Pas de frais de déplacement sur la Savoie

Démarches simplifiées :

- Pas de devis, demande simple et facile
- L'argent est pris directement sur le Compte ADIS Perso
- Possibilité de payer un service d'interprètes pour un RDV dans un autre département avec le Compte ADIS Perso si un devis validé est présenté à l'ADIS et le Compte ADIS Perso approvisionné.





Annulations

Annulation par l'ADIS

Tout RDV annulé suite à l'**absence de l'interprète** ne sera **pas facturé**.

Annulation par l'utilisateur :

Délai d'annulation	Facturation
Annulé plus de 2 jours ouvrés* avant le RDV	Aucune facturation
Annulé moins de 2 jours ouvrés* avant le RDV	Facturation de la durée réservée
Annulé sur place (même maladie, neige,...)	Pour les membres/abonnés : Facturation de la durée réservée Pour les non-abonnés : Facturation de la durée réservée + frais et temps de déplacement

*Jours ouvrés :

Jours ouvrés = du lundi au vendredi

Jours non ouvrés = samedi, dimanche, jours fériés, jours de fermeture exceptionnelle

Fonctionnement du service d'interprètes

Tarifs

ADIS Service au 1er janvier 2019
TARIF ABONNÉS

INTERPRÉTATION

Du lundi au vendredi (de 8h à 18h) 60,10 €/h
 Du lundi au vendredi (avant 8h et après 18h) + 50%
 Le samedi (de 8h à 18h) + 50%
 Le samedi à partir de 18h et le dimanche de 8h à 18h + 100%

En semaine, réservation d'une heure minimum.
 Le week-end, forfait de deux heures minimum.
 Au-delà, toute demi-heure entamée est due.

FRAIS DE DEPLACEMENTS 0 €

AVANTAGES ABONNÉS	Membres abonnés	Membres non abonnés
Interprétation moins chère	✓	
ADIS Chrono et Skype	✓	
Permanences (interprète/social)	✓	
Mise en relation avec d'autres services d'interprètes	✓	
Accompagnement social	✓	✓
Informations régulières	✓	✓
Conférences et activités	✓	✓
Soutien au code de la route	✓	✓

ADIS - 27 rue du Cdt J. Perceval - 73000 Chambéry
 Email: info@adis-service.fr • Tél 04 79 33 67 01 • Fax 04 79 70 08 34 • SMS 06 35 53 03 96 • Site Internet: www.adis-service.fr
 Association déclarée à la Préfecture de Savoie N°2005 • N° SIRET 331 909 999 0038 • Organisme de formation N° 82 73 00924 73

ADIS Service au 1er janvier 2019
TARIF GÉNÉRAL

INTERPRÉTATION

	Interprétation	Immobilisation *
Du lundi au vendredi (de 8h à 18h)	72,50 €/h	48,90 €/h
Du lundi au vendredi (avant 8h et après 18h)	+ 50%	+ 50%
Le samedi (de 8h à 18h)	+ 50%	+ 50%
Le samedi (après 18h) et le dimanche de (8h à 18h)	+ 100%	+ 100%

* Temps de déplacement, temps d'attente, préparation spécifique

En semaine, réservation d'une heure minimum.
 Le week-end, forfait de deux heures minimum.
 Au-delà, toute heure entamée est due.

FRAIS DE DEPLACEMENTS A/R

Forfait centre ville Chambéry 6,60 €
 Forfait petite couronne (<10 kms) 10,70 €
 Forfait grande couronne (de 11 à 25 kms) 19,60 €
 Forfait très grande couronne (de 26 à 40 kms) 50,10 €

HORS AGGLOMÉRATION

Déplacement 0,70 €/km
 * autres frais : temps de déplacement, péage, stationnement, etc.

FRAIS ANNEXES

Forfait repas pour une prestation d'une journée 18,40 €

ADIS - 27 rue du Cdt J. Perceval - 73000 Chambéry
 Email: info@adis-service.fr • Tél 04 79 33 67 01 • Fax 04 79 70 08 34 • SMS 06 35 53 03 96 • Site Internet: www.adis-service.fr
 Association déclarée à la Préfecture de Savoie N°2005 • N° SIRET 331 909 999 0038 • Organisme de formation N° 82 73 00924 73

(VOIR ANNEXES)

Estimation de faisabilité et de contraintes

Seul le service d'interprètes est en mesure d'estimer la faisabilité, la difficulté et le nombre d'interprètes à mobiliser.

Objectif : assurer une prestation de qualité.



Préparation des interventions

Toute intervention nécessite une préparation **en amont**.



Certaines interventions demandent un travail de préparation plus important (assemblées générales, représentations théâtrales, conférences, formations...). Ce temps de préparation est pris en compte dans le tarif horaire.

Par conséquent, le demandeur est prié de répondre **le plus rapidement possible** aux demandes de complément d'informations du service.

Respect des horaires

Si la durée du RDV n'est pas respectée, l'interprète peut être obligé de partir, soit pour assurer son intervention suivante, soit pour des raisons personnelles.

Si vous êtes en retard, l'interprète attendra **30 min** puis partira.
Vous paierez quand même 1h d'interprétation.



Si l'interprète est en retard, merci de bien vouloir attendre **30 min**.

Nous vous invitons éventuellement à prendre contact avec le secrétariat de l'ADIS.

Si le rendez-vous dure plus longtemps et que l'interprète accepte de rester, le temps supplémentaire sera facturé par demi-heure en plus.

